

LES ECHOS

MAGAZINE MUNICIPAL DE **VILLEMOIRON-EN-OTHE, CRANEY ET SURANÇON**

Une nouvelle équipe, une nouvelle dynamique...

La nouvelle équipe municipale place la communication au cœur de ses priorités afin de renforcer le lien avec chaque habitant.



MOT DU MAIRE

Un grand merci à toutes et tous pour votre confiance placée dans cette nouvelle équipe municipale. Vous avez été nombreux à venir voter le 15 mars et à manifester ainsi l'importance que vous mettez dans l'administration de notre commune.

Confiance qui nous honore mais aussi qui nous oblige.

Cette équipe, en grande partie renouvelée, offre de nouveaux visages et de nouvelles compétences tout en gardant un noyau de conseillers aguerris. Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour sans cesse améliorer la qualité de vie dans notre village, en tenant compte de vos souhaits et de vos attentes.

Je profite de ce "Mot du Maire" pour remercier chaleureusement les conseillers qui nous quittent après avoir contribué pendant des années au bon fonctionnement et à la vitalité du village : Nicole STEIB, Catherine HONORAT, Laurent LEGER, Niels THOMSEN et tout particulièrement Jean-Pierre PEZET ancien premier adjoint, très impliqué dans de nombreuses commissions. Merci à eux pour leur implication sans faille et leur disponibilité au service de tous.

S'engager au service d'une petite commune n'est pas le rôle le plus simple, ce n'est pas seulement assister à des réunions, c'est aussi écouter les habitants, chercher des solutions et défendre l'intérêt commun.

Nouveau conseil et attributions



Maire: Mr Roland Frelin

1ère Adjointe: Mme Corine Marin

2ème Adjoint: Mr Gérald Cunsolo

3ème Adjointe: Mme Sylvie Babel

Attributions et commissions communales

Bois et environnement

Président : BRY Ludovic

Vice-Président : PINON Ludovic

Membres : PARIS Fabien, CUNSOLO Gérald, MARIN Corine, BELLEGANTE Patrice

Affaires Scolaires

Président : FRELIN Roland

Vice-Président : BRY Ludovic

Réseaux Eau et Electricité

Président : BELLEGANTE Patrice

Vice-Président : PARIS Fabien

Membres : MARIN Corine, PINON Ludovic

Finances

Président : FRELIN Roland

Vice-Président : MARIN Corine

Membres : CUNSOLO Gérald, BABIEL Sylvie

Fêtes et salle des fêtes

Président : BABIEL Sylvie

Vice-Président : BRY Ludovic

Appels d'offres

Président : CASAL Claudine

Vice-Président : PARIS Fabien

Bâtiments, patrimoine et travaux

Président : MARIN Corine

Vice-Président : BELLEGANTE Patrice

Membres : CASAL Claudine, DE LA RONCIERE Armelle, CUNSOLO Gérald

Communication

Président : CUNSOLO Gérald

Vice-Président : MARIN Corine

Membres : DE LA RONCIERE Armelle, CASAL Claudine, BABIEL Sylvie,
GARCIANNE Laëtitia

CCAS (Centre Comunale d'Action Sociale)

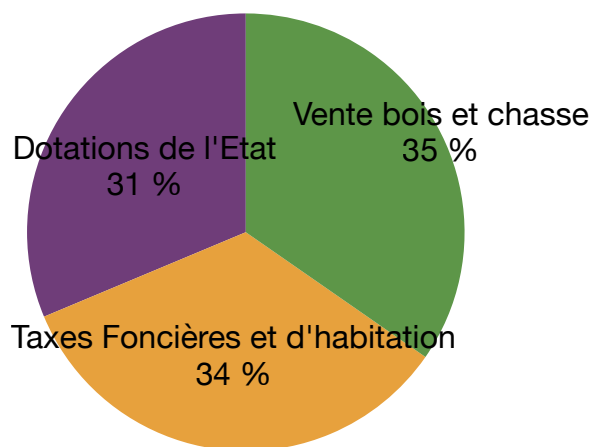
Président : FRELIN Roland

Vice-Président : MARIN Corine

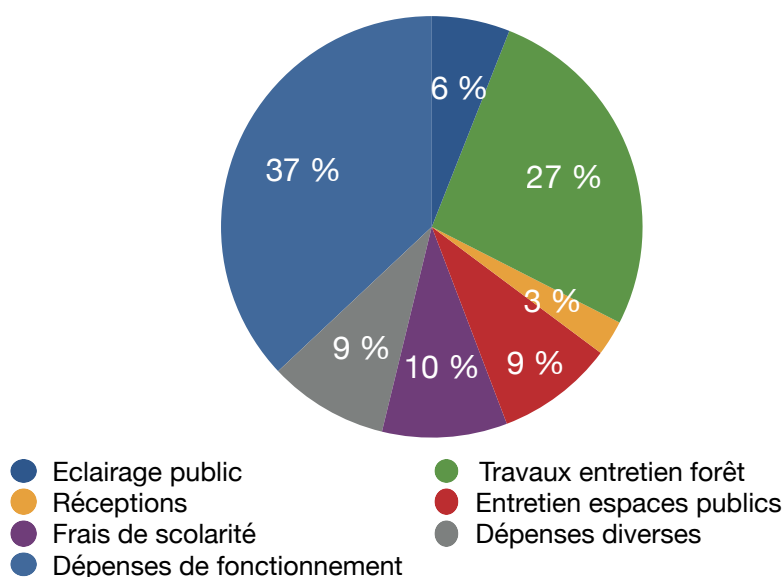
Membres : GARCIANNE Laëtitia, CASAL Claudine, BRY Ludovic, DE LA RONCIERE Armelle

BUDGET 2025

Budget : Recettes



Budget : Dépenses



RECOMMANDATIONS



Les services de l'État dans
l'Aube

Arrêté Préfectoral

<https://www.aube.gouv.fr/>

Bruits dans les propriétés privées (Article 9)

Selon l'Article 9 de l'arrêté préfectoral , tous bruits émanant de propriétés privées, provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonores, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que de travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Article 10 : les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Article 11 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, en particulier les chiens, notamment en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 12 : les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions de l'article 5 du présent arrêté.

Bruits d'activités professionnelles (Article 5)

Ces activités devront être interrompues entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence, notamment pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens, ou en cas d'activité agricole (moisson ou récolte) nécessaire à la sauvegarde des ressources agricoles.

Article 7 : les matériels sonores utilisés en vue de la protection des cultures contre les dégâts provoqués par les animaux ne doivent pas être installés dans les lieux où ils sont susceptibles de créer une gêne au voisinage, notamment de fait de la propagation favorisée par le vent. Leur utilisation doit être restreinte à quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées, lors des périodes de semis, et avant la récolte. Une distance minimum de 500 mètres vis-à-vis des habitations et lieux habituellement occupés par des tiers doit être respectée. Une solution moins bruyante mais tout aussi efficace doit être privilégiée.

1939-1945

Réquisition des chevaux pendant la seconde guerre mondiale

Les archives de Villemoiron-en-Othe nous dévoilent de véritables petits trésors de mémoire. Derrière les pages jaunies des registres, des délibérations oubliées ressurgissent des moments souvent méconnus par les nouvelles générations, mais qui pourtant sont essentiels à la compréhension de l'histoire de la commune et de la vie de ses habitants. Ces moments de notre passé nous rappellent combien la vie d'un petit village s'inscrit, elle aussi, dans la grande histoire de notre pays.

Copie de l'inventaire des chevaux, fournie par la Mairie de Villemoiron sur demande de la préfecture le 20 janvier 1942.

Le document que nous découvrons peut paraître austère et purement administratif. Mais il porte en lui le poids des souffrances d'une époque. Derrière chaque nom de cheval et de leur propriétaire transparaissent l'attachement des hommes à leurs animaux, la douleur des séparations qui leur seront imposées mais aussi la résignation contrainte face aux décisionnaires français et plus tard allemands.

Il faut avoir à l'esprit que le cheval, avant guerre, restait, pour beaucoup de petites exploitations, le moyen de travail le plus utilisé car moins cher, même si son utilisation tendait à être remplacée par des outils à moteur. Avec la guerre, l'essence devenait pratiquement introuvable car réquisitionnée par l'armée allemande.

Situation en août 1939:

moins de 3 ans: 4

plus de 3 ans: 37

Situation actuelle (1942)

moins de 3 ans: 2

plus de 3 ans: 35

N°	Nom du Propriétaire	6-24-39	25-39	Nom du cheval	Autre usage	Vaut	Signalement	Sexe	Age	Observations
1	Guille Paul	1	1	Charmant	"	Bai	hongre	10		
2	"	1	1	Chignon	"	Bai clair	entier	8		Vendu
3	Guichard Emile	1	1	Choulon	"	Noir mal teint	entier	12		
4	"	1	1	Dijon	"	Gris d'été blonde	entier	14		
5	Dauphin Léon	1	1	Charmant	"	Rouan	entier	7		
6	"	1	1	Bonnet	"	Rouan	entier	5		
7	Maurice Maurice	1	1	Charguis	"	Pommelé	hongre	15		
8	"	1	1	Choulon	"	"	entier	7		
9	"	1	1	Chartin	"	Rouan	entier	5		
10	Richard Albert	1	1	Charguis	"	Noir	entier	8		
11	"	1	1	Gentil	"	Noir	entier	15		Vendu
12	Garnier Camille	1	1	Garnier	"	Gris très clair	hongre	22		Reformé
13	"	1	1	Gentil	"	Aubère	entier	5		Vendu
14	"	1	1	Choulon	"	Gris pommelé	hongre	14		
15	"	1	1	Charmant	"	P. pommelé	jeune	7		
16	Marot Raymond	1	1	Gentil	"	Bai	entier	9		Reformé
17	Desrosne Georges	1	1	Sauvonnat	"	Noir mal teint	entier	14		
18	Failland Gabriel	1	1	Charmant	"	Rouan	entier	14		
19	"	1	1	Gentil	"	Aubère	entier	7		
20	Chouette Paul	1	1	Gentil	"	Alézan brûlé	entier	17		Reformé
21	"	1	1	Pierre	"	Aubère	entier	18		
22	Domaracki Jean	1	1	Bayard	"	Rouge	entier	15		
23	Jardinaud Pierre	1	1	Dijon	"	Alézan	hongre	15		Vendu
24	"	1	1	Gentil	"	Bai	hongre	12		
25	"	1	1	Gamin	"	Gris foncé	entier	8		
26	"	1	1	Bellot	"	Bai	entier	5		
27	Chaudier Gaston	1	1	Charmant	"	Bai cerise	hongre	19		Vendu
28	M. Preinlein	1	1	Gentil	"	Rouan	entier	8		Vendu
29	"	1	1	Follet	"	Bai	hongre	5		Vendu
30	Schmitt Gaston	1	1	Choulon	"	Bai cerise	entier	8		
31	"	1	1	Duffalo	"	Bai foncé	entier	19		
32	Costel Albert	1	1	Bolon	"	Bai	hongre	21		Reformé
33	"	1	1	Leami	"	Gris clair	entier	7		
34	"	1	1	Brillant	"	Rouan	entier	7		Vendu
35	"	1	1	Coquet	"	Aubère	entier	2		
36	"	1	1	Brillant	"	Richart	entier	2		
37	Gibier Marcel	1	1	Leamy	"	Bai cerise	entier	18		Reformé
38	"	1	1	Chignon	"	Alézan	entier	5		
39	Garis Edmond	1	1	Baptiste	"	Bai brun	entier	11		choit
40	"	1	1	Charguis	"	Gris pommelé	entier	17		
41	"	1	1	Garnant	"	Bai brun	hongre	21		Reformé
42	Diez Albert	1	1	Coquet	"	noir chat en tête	entier	15		
43	Figeon Julien	1	1	Naillant	"	Alézan	entier	5		
44	"	1	1	Baraud	"	Bai cerise	entier	7		
45	"	1	1	Gentil	"	Bai brun	hongre	5		
46	Friedman Christine	1	1	Coquet	"	Bai	entier	14		
47	"	1	1	Charguis	"	Gris	hongre	20		

Villemoiron-en-Othe
20 janvier 1942

Les archives départementales et les travaux des chercheurs de l'INRAP, Gilles Deborde et Alessio Bandelli nous annoncent une population de **26 414** chevaux et mulets dans l'Aube aptes au travail en **1939**. Une première réquisition s'est faite par l'armée française en 1939 qui s'est ainsi octroyée les meilleurs chevaux.

Après la défaite de l'armée française et les premières réquisitions allemandes, il reste dans l'Aube **22 494** chevaux. Il est à noter que les autorités allemandes récupèrent **616** chevaux abandonnés sur les routes autoises lors de l'exode.

L'armée allemande, elle aussi, utilisait encore énormément la traction animale pour le transport de matériel militaire et le ravitaillement des troupes. Elle organisa 5 programmes de réquisitions dans le département de 1940 au 17 août 1944: le front de l'Est accaparait beaucoup de moyens.

Les chevaux de Villemoiron devaient être acheminés par leur propriétaire à la gare d'**Estissac** avec une longe et de quoi les nourrir: 6 livres d'avoine et 4 livres de foin pour chaque cheval. Cette présentation ne concernait que les chevaux de selle ou de trait âgés de 4 à 10 ans sains et de bonne condition. Étaient exemptés les femmes dont le mari était prisonnier et ayant seules la charge de l'exploitation ainsi que les chevaux utilisés pour le ramassage du lait (ces exemptions furent supprimées fin 1942). A la gare d'Estissac, les services vétérinaires ou militaires examinaient les chevaux et prenaient en priorité les meilleurs animaux. Même si une indemnité théorique pouvait être prévue, elle était souvent très faible. Nous n'avons malheureusement aucun document sur le prix des transactions.

La procédure de réquisition est faite par le Maire sur demande de la Direction Des Services Agricoles de l'Aube qui dépendait de la préfecture donc du gouvernement de Vichy.

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
DE L'AUBE
5 Rue de la Monnaie
TROYES

TROYES, le 6 Mars 1942

Objet : Réquisition de chevaux
par l'armée allemande
du 13 au 18 Mars 1942

Monsieur le MAIRE
de Villemoiron

Par circulaire du 13 Janvier 1942 je vous ai informé que les autorités d'occupation procéderaient prochainement dans l'Aube à une réquisition de chevaux.

Cette réquisition va avoir lieu incessamment dans notre département, du 13 au 18 Mars 1942.

Par le même courrier, j'adresse, de la part de M. le Préfet et sur l'ordre des autorités allemandes, des instructions aux Maires des chefs-lieux de canton. Pour vous faciliter à tous la tâche et vous permettre de préparer le travail, voici quelques renseignements complémentaires sur les instructions de l'autorité occupante :

1 - Dates et lieux de présentation des chevaux

Les chevaux sont convoqués aux endroits et dates suivants:

Centres de présentation	Chevaux des cantons de
TROYES : 13 Mars 1942 Caserne Songis 8 H.30	Troies I, Bouilly Troies II, Lusigny Troies III, Piney
ARCIS S/AUBE : 14 Mars 1942 Rue de la Vieille Brasserie 8 H.30	Arcis s/Aube Ramerupt Méry s/Seine
ESTISSAC : 16 Mars 1942 8 H.30	Romilly, Estissac Nogent s/Seine, Aix-en-Othe Villenauxe, Macilly-le-H.
BAR S/SEINE : 17 Mars 1942 Place devant le bureau de la Kreiskommandantur - 8 H.30	Ervy-le-Chatel, Bar s/Seine Chacource, Mussy Bar s/Seine, Les Riceys
BRIENNE-le-CHATEAU, 18 Mars 1942 Place du Marché 8 H.30	Brienne-le-Château Soullaines, Bar s/Aube Chavanges, Vendevre

Il n'entre pas dans l'intention des autorités allemandes de convoquer la totalité des chevaux. Pour causer un minimum de dérangement à leurs propriétaires, on ne présentera qu'un nombre de chevaux triple du nombre de chevaux à fournir dans la commune.

Suivant la décision des autorités occupantes, votre commune aura à fournir : 1 chevaux. Ce sont donc 3 chevaux qui devront être présentés.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE de VILLEMIRON-EN-OTHE

Villemoiron, le 27 - 11 - 1942

Monsieur le Maire.

A la demande des cultivateurs vivant à Estissac, n'est-il possible qu'ils soient payés par le percepteur d'Aix ce qui leur éviterait un déplacement jusqu'à Estissac.

Cordialement.

Morand

5 accords
Hommes de troupe
cultivateurs
Aix - 12
M. de la Roche
M. de la Roche

Demande de Monsieur Morand, Maire de Villemoiron, au responsable du service du suivi des réquisitions de la préfecture. Les agriculteurs devaient revenir se faire payer à la perception d'Estissac qui était plus éloignée que celle d'Aix-en-Othe. Ainsi, un temps précieux était perdu par l'agriculteur sur les routes. On comprend mieux cette demande.

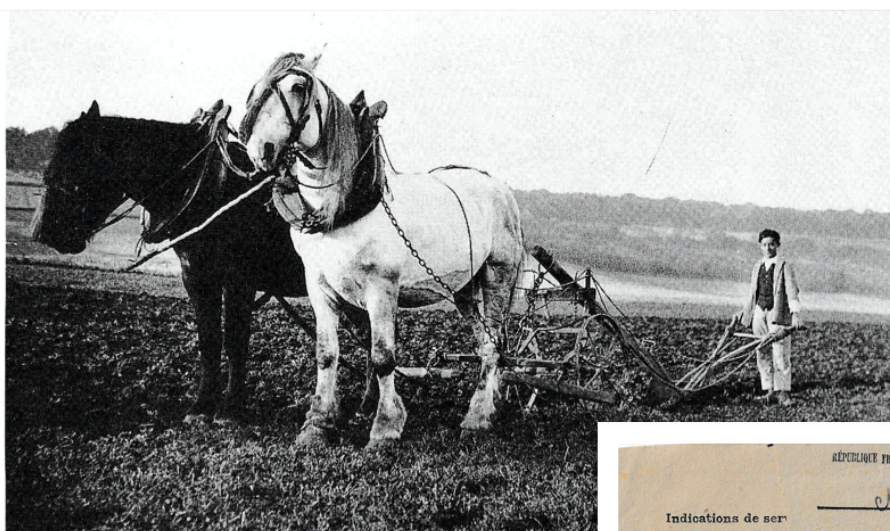
Extrait du tableau de Gilles Déborde, INRAP

récapitulatif des différentes réquisitions en gare d'embarquement d'Estissac

Réquisition du 13 au 18 mars 1942		réquisition du 04 au 06 août 1942		réquisition de décembre 1943		réquisition de fin décembre 1943		réquisition de 14 au 17 août 1944	
chevaux attendus		chevaux attendus		chevaux attendus		chevaux attendus		chevaux attendus	
présentation	achat	présentation	achat	présentation	achat	présentation	achat	présentation	achat
36	12	100	20	120	8	30	6	100	25

Les autorités allemandes avaient conscience qu'en privant excessivement les agriculteurs et éleveurs de leurs chevaux, véritables moteurs des exploitations agricoles de l'époque, ils risquaient d'affaiblir la production dont ils avaient eux-mêmes besoin pour nourrir leurs troupes et l'Allemagne. Derrière les réquisitions se trouvait donc une forme d'équilibre contraint: **prélever sans aller jusqu'à compromettre totalement le travail de la terre.**

Les troupes d'occupation avaient également mis en place un système d'échanges, voire de prêts de chevaux, destiné à limiter l'effondrement du travail agricole tout en servant leurs propres intérêts. certains chevaux réquisitionnés pouvaient être **remplacés** par des animaux jugés moins utiles à l'armée (souvent blessés) ou temporairement **prêtés** selon les besoins des exploitations (contre rétribution en nature généralement: oeufs, lait etc)



Le jeune René Paris menant les chevaux de son père Edmond Paris peu de temps avant la guerre.
avec l'aimable autorisation de son petit fils Fabien

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. **TÉLÉGRAMME.** POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Indications de service: *affaires de affaire*
réquisition

L'Etat n'est soumis à aucune re. LE PORT EST GRATUIT. Le facteur doit délivrer un récépissé à chaque lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

ORIGINE: *Estissac*

À DÉCHIRER.

Envie mardi neuf heures trente allemande gare Estissac
Garmand un veau Paris un veau Chagun une
lettre paille
Ries. Cam - Estissac

N° 701. (Ann. 323 Inc.) J. 20110-324.

VILLEMAISON 24 4 AVRIL 42 BE

Les archives communales de ces réquisitions (car elles concernent aussi les réquisitions de vaches, veaux et moutons) demeurent aujourd'hui le témoignage silencieux des difficultés vécues par le monde rural durant l'Occupation.

Après la guerre, les agriculteurs durent reconstruire leurs exploitations dans un contexte difficile, tandis que la mécanisation allait progressivement transformer la vie rurale et faire disparaître le cheval de trait des fermes. Le dernier à disparaître fut certainement le cheval de monsieur Figean « Bayard » dans les années 1970.

EVENEMENTS

Le Loto annuel du Comité des fêtes de Villemoiron

a eu lieu ce 02 mai 2026.

Une très bonne ambiance qui a permis aux joueurs de gagner de nombreux lots dont un Kayak, un salon de jardin, un barbecue ...

Les bénéfices de ce loto permettront de financer diverses animations pour la population.

Un grand merci à tous les participants pour avoir fait de ce super loto un moment inoubliable ! Votre énergie et votre enthousiasme ont rendu cette journée exceptionnelle. Nous espérons vous revoir très bientôt pour de nouvelles aventures et des rires partagés. À l'année prochaine pour le loto, premier weekend de mai !



le samedi 16 mai, mariage
de Monsieur le Maire
Roland Frelin et de
Madame **Chrystelle Radé** à
17h suivi d'un vin d'honneur
au Domaine Du Lavoir à
Surançon)



Agenda et dates à retenir

29 mai	Fête des voisins,
28 juin	Vide greniers
13 juillet	Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal
14 juillet	Fête nationale le 14 - jeux et goûter républicain
26 juillet	Randonnée
21 août	Nuit de l'Eglise
19 septembre	120 ans du CPI
20 septembre	Concert ASPV
3 octobre	Repas intergénérationnel le 3
9 octobre	Concert du Festival Othe Armance
17 octobre	Repas à thème
31 octobre	Halloween le 31
20 novembre	Beaujolais
20 décembre	Noël des enfants



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Mardi :	14 h 00 à 18 h 00	
Permanence de	Corine MARIN -	1ère Adjointe (06 14 02 53 48)
	Gérald CUNSOLO -	2ème Adjoint (06 77 79 58 20)
Mercredi :	14 h 00 à 18 h 00	
Permanence de	Roland FRELIN -	Maire (06 31 47 09 75)
Vendredi :	14 h 00 à 16 h 00	
Permanence de	Sylvie BABIEL -	3ème Adjointe (06 86 75 38 63)

Location de la salle des Fêtes

Tarifs pour les personnes habitant la commune (décision du 10/06/2014) :

- **140€** en été pour le week end (**70€** la journée et **35€** la demie journée)
- **160€** pour le week end du *15 octobre au 15 avril* (**80€** la journée et **40€** la demie journée)

Tarifs pour les personnes extérieures à la commune (décision du 22/12/2016) :

- **250€** l'été du *15 avril au 15 octobre*
- **280€** le reste de l'année soit du *16 octobre au 14 avril*

Possibilité d'un **forfait de 70.00 €** pour les **frais de ménage** lors de la location de la salle des fêtes.

Social-santé

Urgence

Qui appeler ?

15 Samu
Urgence médicale

17 Police secours
Signaler une infraction

18 Pompiers
Situation de péril ou accident

114 Urgence 114
Accessible par Application, internet et SMS
► Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.

196 et canal 16 En mer
Sauvetage en mer
► Depuis le littoral : appelez le 196 ou le 112.
► En mer : privilégiez le canal 16 de la radio VHF.

112 Europe
Urgence médicale - Infraction - Péril

Service Public

Infos de la communauté de communes

Vous cherchez un Médecin ?

MÉDICOBUS
Centre de santé du Département

Vous n'avez pas de médecin traitant ?

Le MÉDICOBUS, cabinet médical itinérant, vous reçoit sur rendez-vous

- Consultations médicales
- Télémédecine
- Prévention santé

Prenez rendez-vous au **06 81 75 51 99** ou scannez ce QR Code

Le MÉDICOBUS et son équipe médicale et paramédicale se déplacent auprès des Aubois dans les zones les plus touchées par le manque de médecins généralistes. Ce centre de santé mobile du Département de l'Aube propose des consultations médicales et de la prévention santé sans avance de frais.

Prêt et location

Transformez vos déchets verts... en ressources !!

La CCPO met à votre disposition 2 types de broyeurs.

Broyeur électrique
Diamètre des branches : 4,5 cm max
Mise à disposition gratuite
Poids : 68 kg
Caution de : 300 €

Broyeur thermique autotracteur
Diamètre des branches : 9 cm max
Tarifs de location : demi-journée 50 € - week-end 150 €
Poids : 360 kg
Caution de : 1 200 €

Attention : moyen de transport (remorque) non fourni - Etre titulaire du permis B

Pailler, une solution 100 % gagnante ?

- Limite les mauvaises herbes
- Limite les arrosages
- Evite le phénomène de battance
- Crée un lieu de vie pour les insectes utiles
- Contribue à l'amélioration de la structure du sol
- Améliore la croissance et la santé des végétaux

Communauté de Communes du Pays d'Othe

* d'infos ou réserver : 03 25 46 70 63
environnement@cc-po.fr

PUB

Vous souhaitez vous faire connaître en tant que professionnel: veuillez nous contacter à la mairie, le Mardi après-midi. Nous vous ferons une publicité gratuite dans notre prochain numéro.